

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 14 novembre 2022

Date de l'annonce publique : 04/11/2022

Date de la convocation des conseillers : 04/11/2022

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusée : Flammang, Sandra (conseillère).
Référence		CC.2022-11-14 - 9.01
Point de l'ordre du jour		9.01
Objet		<b>Nouvelle Convention Collective de Travail pour les Salariés des Communes du Sud - 2022-2024</b>

### Le conseil communal,

Vu la convention collective de travail des salariés des communes du sud signée le 22 septembre 2022 à Esch-sur-Alzette par les partenaires sociaux pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

Où l'exposé du bourgmestre sur les modifications et novations de cette nouvelle convention collective ;

Considérant qu'il appartient au conseil communal de marquer son approbation à la nouvelle convention collective susmentionnée ;

Vu le protocole d'accord pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, signé le 19 juillet 2022, en vue du renouvellement de la convention collective de travail des Communes du Sud ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la nouvelle convention collective modifiée des ouvriers des communes du sud, à laquelle adhère la commune de Roeser, signée le 22 septembre 2022 par la commission syndicale de la délégation des salariés et les administrations communales concernées.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 29 novembre 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,